

Gestion des Conseillers à la Sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses – CSTMD

Bienvenue dans l'application de gestion des conseillers à la sécurité pour le
transport de marchandises dangereuses

GUIDE D'UTILISATION POUR LES CONSEILLERS A LA SECURITE

Accès à l'application

Pour accéder à la nouvelle application CSTMD qui permet aux entreprises de télé-déclarer un conseiller à la sécurité (obligatoire à partir du 01/01/2021), voici l'adresse :

<https://declaration-cstmd.din.developpement-durable.gouv.fr/>

Comment s'identifier pour la 1^{ère} fois ?

Il est nécessaire au préalable de se créer une authentification Cerbère (création d'un mot de passe). Cette étape permet de vous garantir sécurité et contrôle de vos accès.

Pour cela, cliquer sur le bouton « se connecter » ou rendez-vous sur le portail d'authentification du ministère :

<https://authentification.din.developpement-durable.gouv.fr>

Cette création s'effectue en 5 étapes :

1- le choix du profil

☞ Soit vous voulez utiliser un compte FranceConnect que vous disposez déjà (compte qui a servi lors d'une autre démarche en ligne à un service public et alors vous réutilisez les mêmes identifiant et mot de passe)

☞ Soit vous vous déclarez en tant que particulier (démarche administrative personnelle)

☞ Soit vous vous déclarez en tant que professionnel (en lien avec une activité professionnelle et alors vous aurez à saisir votre n°SIREN)

2- Votre identité (données personnelles si vous êtes particulier ou données professionnelles si vous appartenez à une société)

Vous devrez saisir les informations nécessaires à vous identifier.

ATTENTION

Votre adresse électronique sera votre identifiant de compte ; Elle sera vérifiée pour valider la création de votre compte.

3- Les informations liées à la sécurité

Vous aurez à saisir un mot de passe et valider le tout par un code de sécurité. Vous devez accepter les conditions générales d'utilisation, après les avoir consulté si vous le souhaitez)

4- La confirmation de création de votre accès

Cela va passer par un envoi de mail de confirmation sur la boîte mail précédemment saisie, qui aura un délai d'expiration.

5- La validation de votre compte

Votre compte sera alors créé.

Une fois votre authentification effectuée, l'accès à l'application se fera alors par l'identifiant (adresse électronique) et le mot de passe créés.

Mise à jour de vos données

En quelques clics, vous pourrez :

- ☐ consulter les informations vous concernant
- ☐ accepter un contrat avec une entreprise
- ☐ refuser un contrat avec une entreprise, que l'entreprise devra de son côté alors valider.

Une synthèse de votre situation est accessible dès le module « ACCUEIL » de l'application

Vous aurez ainsi une vision sur :

- vos contrats actifs ou échus avec l' (les) entreprise (s),
- les nouveaux contrats déclarés qui seront à valider,
- les contrats à échéance proche